



L'OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

VOUS INFORME

Redevances & Aides

Edition 2021 sur chiffres 2020

À vos côtés pour préserver l'eau



Comme chaque année, l'Office de l'Eau de Guyane établit sa note sur les redevances. Ces dernières sont collectées auprès des abonnés et permettent la réalisation du Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI).

Le saviez-vous ?



eau potable

→ Le prix moyen de l'eau potable dans le bassin de la Guyane est de **1,84€/m³** pour un foyer consommant 120 m³, et de **1,98€/m³** pour un foyer consommant 160 m³.



système d'assainissement

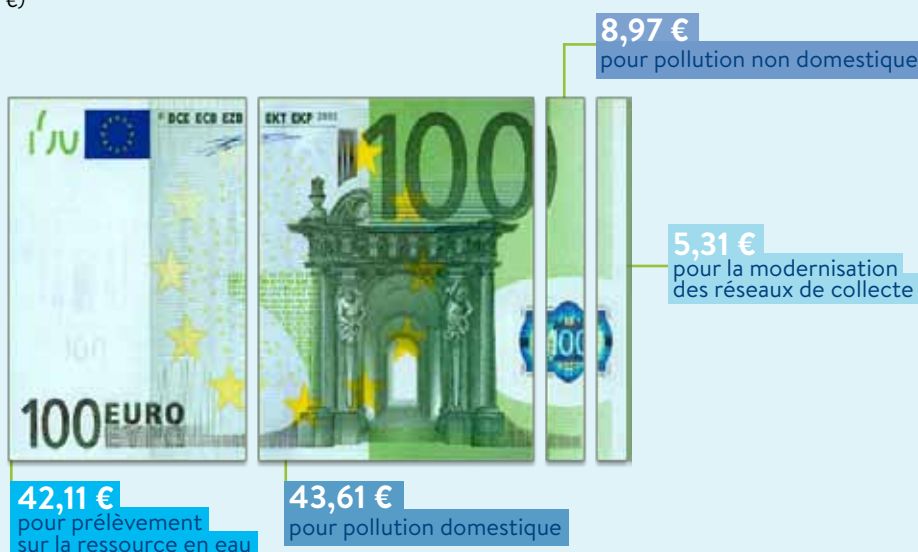
→ Le prix moyen de l'assainissement en Guyane est de **1,93€/m³** pour un foyer consommant 120 m³, et de **1,87€/m³** pour un foyer consommant 160 m³.

Bilan des redevances en 2020

D'où viennent les redevances ?

(Valeur donnée d'un pourcentage pour 100 €)

POUR 100 €
QUE PERÇOIT
L'OFFICE DE L'EAU
DE GUYANE ?



Cette année, 3 554 037 € de redevances ont été reversées à l'Office de l'Eau de Guyane.

Instaurées par la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, les redevances répondent aux principes dit « usager-payeur » et « prévention et de réparation des dommages à l'environnement ». Elles ont donc pour premier rôle d'inciter les usagers à moins polluer et à assurer une gestion responsable de l'eau. **Prélevées auprès de tous les usagers** pour les agences de l'eau et les offices de l'eau dans les DOM, leurs modalités de mise en oeuvre sont identiques à l'exception de la redevance « Prélèvement sur la ressource en eau » dont l'encadrement des taux est spécifique. Déployée depuis 2008 en Guyane, la campagne de redevances connaît pour sa 13^{ème} année quelques changements.

En effet, l'année 2020 marque la **fin de la redevance « Obstacles sur les cours d'eau »** qui est abrogé par le législateur du fait des recettes minimales qu'elle dégagait pour les agences de l'eau. Or, sur le

territoire cette redevance concernait principalement l'entreprise EDF avec l'exploitation du barrage de Petit-Saut sur Sinnamary et générait 277 200 € de recettes par an pour l'Office de l'Eau. Sur la durée d'un PPI, cette disparition se traduit par **une perte financière de 1,94 M€** soit autant d'aides financières en moins pour les porteurs de projet.

Pour 2020, le programme pluriannuel d'intervention (PPI) qui fixait les taux de redevances pour la période 2014-2020 s'achève. Les administrateurs se sont prononcés au mois de décembre pour la mise en oeuvre du 3^{ème} programme qui couvre la période 2021 à 2027.

Le programme se clôture avec un montant total de 3 554 037 € de titres de recettes émis pour la campagne de 2020. Ce qui en ferait une année « record » mais en réalité, le montant en lien avec les assiettes déclarées de l'année est de 2 721 891,10 €. 827 138,33 € concernent le rattrapage de la campagne 2019.

Sur la période 2014-2020, **18 790 821,61 € de titres de recettes ont été émis.**

Bilan des aides attribuées en 2020

Grâce à ces redevances, l'Office de l'Eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, son concours financier aux porteurs de projets publics (collectivités et intercommunalités...) ou privés (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions en faveur de l'eau et des milieux aquatiques.

Cette année, **31 nouvelles demandes de subvention et 3 avenants financiers** relatifs à des opérations financées en 2017 ont été soumis à l'Office. Elles ont toutes été jugées éligibles au 2^{ème} programme et ont reçu un avis favorable lors des quatre séances plénières du Conseil d'administration de l'Office.

Au total, **4 896 442 € d'aides ont été attribuées pour 2020**. Cette année encore, les aides concernent principalement le développement de l'accès à l'eau potable et l'amélioration de l'assainissement. Soit respectivement, 1 995 703 € et 2 650 664 € pour chaque axe.

Le restant de l'enveloppe financière concerne la connaissance avec un montant de 68 900 €, la prévention et la correction des pollutions pour 30 015 € et enfin l'éducation pour l'eau avec un investissement de 151 160 €.

Ces aides ont été réinvesties sur les territoires de la CACL pour 1 778 474 € soit 36.3% de l'enveloppe annuelle. Près de 29% ont été investi sur les communes isolées, ce qui représente 1 410 900 €. Enfin, les territoires de l'Ouest, des Savanes et de l'Est ont bénéficié respectivement de 668 000 €, 654 274 € et 231 994 € d'aides de l'Office. 3.1% des aides concernaient l'ensemble du territoire.

Sur la période 2014-2020, le 2^{ème} programme pluriannuel d'intervention a permis de redistribuer 11 579 767 € pour la protection de l'eau et des milieux aquatiques.

L'Office a ainsi pu soutenir 142 projets parmi lesquels des études ou des schémas directeurs (61), des projets d'accompagnement des Services Publics d'eau et d'assainissement (14) mais aussi, la construction ou l'équipement de 33 ouvrages comme des réseaux ou des stations de mesures.

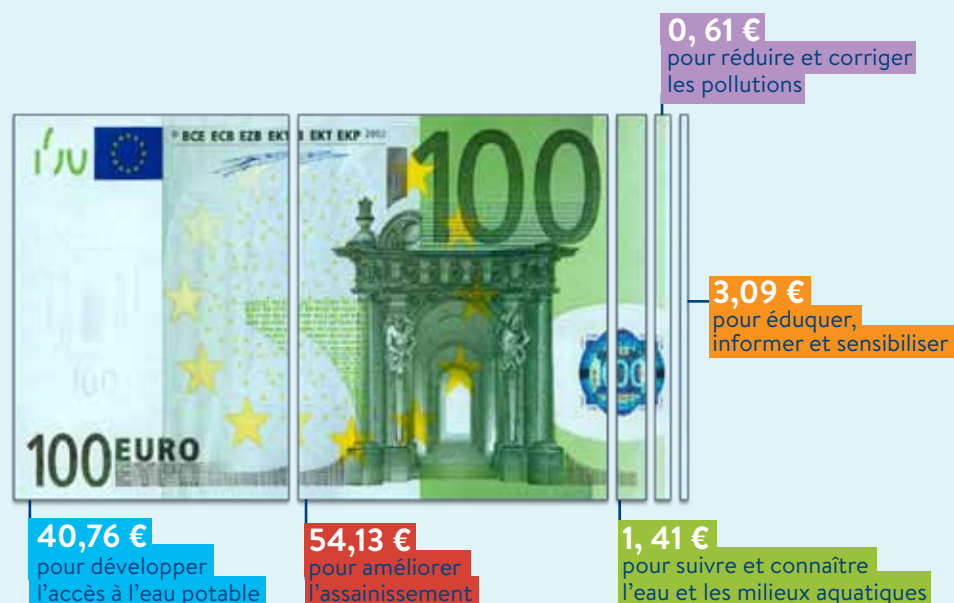
Côté sensibilisation, 30 projets ont été soutenus dont un partenariat associatif pour mener des animations autour de l'eau.

Pour améliorer le partage de l'information, un projet de coopération transfrontalière a émergé : Bio-plateaux.

À quoi servent les aides ?

(Valeur donnée d'un pourcentage pour 100 €)

POUR 100 €
COMMENT SE RÉPARTISSENT
LES AIDES POUR
L'EAU ET LES
MILIEUX ?



Exemple d'actions aidées en 2020

Pour développer l'accès à la ressource en eau et améliorer l'assainissement sur le territoire

Cette année près de 4 646 367 € ont été attribués pour ces deux axes. De manière générale, les aides attribuées par l'Office sur ces axes concernent des études préalables aux travaux de forage, des travaux d'assainissement ou encore l'accompagnement à la mise en place des services publics d'eau et d'assainissement.

À titre d'exemple et parmi les travaux les plus significatifs, il est à retenir, la construction du réservoir d'eau potable Paul Castaing de Saint-Laurent-du-Maroni dont la pose de la première pierre a eu lieu ce décembre.



Réservoir Paul Castaing, déc. 2020 © Antoine BAJEUX, EGIS

Ce projet dotera la commune de l'Ouest d'une réserve de stockage d'une capacité de 3 000 m³ et sera alimentée par la station de pompage de Saint-Louis.

Cette opération vise à garantir et à sécuriser l'alimentation en eau potable des abonnés de la ville. D'un montant total de plus de 15 M€, l'opération est financée en autofinancement par la commune à hauteur de 4,5 M€ et en co-financement par l'Office (200 k€), le FEDER (5,8 M€) et l'OFB (4,5 M€).

Enfin, sur le volet assainissement, l'Office a signé 3 partenariats d'aides aux particuliers pour raccorder au réseau d'assainissement collectif et réhabiliter les systèmes d'assainissement avec la CACL pour un montant de 1,2 M€ et la CCDS pour un montant de 500 k€.

Pour accroître la connaissance du patrimoine aquatique et suivre les milieux

Sur cet axe, deux aides ont été présentées pour un montant total de 68 900€. La première, en faveur de la biodiversité aquatique a pour objectif d'identifier et quantifier les espèces aquatiques en danger dans les cours d'eau afin d'adopter des mesures de préservation. Tandis que la seconde porte sur la détection de matière organique sur le lac de Petit-Saut.

Pour l'éducation et la sensibilisation à l'eau

Au total 151 160 € ont été accordés pour six projets parmi lesquels des actions de communication et des projets éducatifs avec notamment le projet « Goûter zéro déchets », porté par les éco délégués du collège Paul Kapel. Mené dans l'objectif de mieux consommer en réduisant ses déchets, le projet a permis l'installation de fontaines d'eau ainsi que la réalisation d'ateliers d'éducation à la citoyenneté pour l'eau et à la santé organisés par les éco délégués après leurs formations auprès de professionnels.

D'un montant total de 21 292 €, l'Office a financé les bornes fontaines et les supports de sensibilisation. Nos équipes ont aussi animé une initiation aux protocoles de suivi et d'études de la qualité des eaux au sentier du Rorota, pour former les éco délégués



Eco-délégués du collège Paul Kapel, mars 2020 © OEG

Autre action phare de l'année, la signature d'un partenariat de 120 000 € entre l'Office et l'association SEPANGUY. D'une durée de 3 ans, la convention permettra de mener des actions de sensibilisation pour la protection de l'eau et des milieux sur l'Ouest et l'Est du territoire.